

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
MARDI, LE 7 JUILLET 2020
ORDRE DU JOUR

***** LE CONSEIL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM *****

1. Conseil/Council

- 1.1 acceptation ordre du jour ;
- 1.2 acceptation des procès-verbaux ;
- 1.3 dépôt rapport financier 2019 ;
- 1.4 paiement de facture vérificateur externe ;
- 1.5 adoption du règlement 401-20 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ;
- 1.6 comptes payables.

2. Suivi de dossiers/Follow-up

3. Organismes paramunicipaux/paramunicipal organization

- 3.1 RIGMRBM ;
- 3.2 MRC — CLD.

4. Administration — finance/Finance — administration

- 4.1 autorisation dossier — Revenu Québec ;
- 4.2 remboursement des frais de déplacement des employés non syndiqués et des membres du conseil ;
- 4.3 mise à jour registre des entreprises du Québec ;
- 4.4 achat portable pour la direction générale ;
- 4.5 remboursement de taxes municipales payées en trop (Rosemarie Mercier).

5. Voirie — Travaux publics/Road and public

- 5.1 autorisation de demande de soumission pour le sel à déglacer ;
- 5.2 autorisation de dépenses pour les travaux préparatoires sur le 10^e Rang et rue de la Métairie ;
- 5.3 acceptation de l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc., pour la préparation de plans et devis dans le cadre du projet de prolongement du trottoir sur la route 202 ;
- 5.4 installation d'un miroir convexe près du 330, rue Larose ;
- 5.5 demande d'ajout d'un passage piétonnier sur la route 202 à l'intersection du chemin Favreau (permission de voirie MTQ) ;
- 5.6 entretien des routes ayant reçu un traitement de surface ;
- 5.7 achat d'un boyau d'arrosage pour le camion à eau ;
- 5.8 dépôt de la programmation annuelle au TECQ ;
- 5.9 retenue contractuelle — traitement de surface 2018 -10^e Rang.
- 5.10 signalisation à l'intersection des chemins Favreau et Childerhouse.

6. Urbanisme/Town Planning

- 6.1 demande de dérogation mineure DM-20-04 — Gabriel Lavoie — 211, chemin du Collège ;
- 6.2 demande d'autorisation PIIA — Nathalie Gélinas — 230, Larose ;
- 6.3 demande d'autorisation PIIA. — Jean-Luc Dallaire – 3689, rue Principale ;
- 6.4 offre pour le remplacement de l'inspectrice municipale (congé parental et vacances estivales).

7. Environnement et hygiène du milieu/Environment and Environmental Health

- 7.1 demande d'autorisation ministérielle pour l'octroi d'un contrat gré à gré ;
- 7.2 achat de génératrices (2019).

8. Sports et Loisirs/Sports and recreation

- 8.1 relance des activités du Club de soccer de Dunham ;
- 8.2 bloc sanitaire au parc de l'Envol ;
- 8.3 installation septique au parc de l'Envol ;
- 8.4 travaux électriques au parc de l'Envol.

9. Culture — Promotion touristique/Culture and Tourism

- 9.1 proposition en animation pour la saison estivale 2020 ;
- 9.2 aménagement des aires publiques (COVID-19) et autorisation municipale ;
- 9.3 formation sur les sentiers patrimoniaux.

10. Sécurité publique - Communications/Public Safety and communication

- 10.1 réglementation concernant le contrôle des animaux et la gestion des chiens dangereux ;
- 10.2 achat de nouveaux habits de pompiers ;
- 10.3 achat d'un conteneur maritime pour la caserne et le garage municipal ;
- 10.4 présentation d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers.

11. Subventions — Appuis — Participations/Grants — support – participation

12. Varia/Misc.

13. Questions du public/Question period

14. Levée de l'assemblée/Ajournment of the meeting

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le (la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du maire doit se nommer avant de poser sa question.
2. La question s'adresse toujours au maire et si le maire juge qu'il est préférable qu'un conseiller(ère) donne la réponse, il lui cédera la parole.
3. Aucun(e) conseiller(ère) ne peut s'adresser au maire, à un autre conseiller(ère) ou à un(e) citoyen(ne), sans l'autorisation du maire.
4. Tout(e) citoyen(ne) qui utilisera un langage abusif sera expulsé(e).
5. Tout(e) citoyen(ne) qui insulte un(e) autre citoyen(ne) qui émet un commentaire sera expulsé(e).
6. Tout(e) conseiller(ère) qui manquera de civisme et/ou de respect à ses pairs ou concitoyens (ennes) sera sanctionné(e) selon le code.
7. Le maire se réserve le droit de mettre un terme à toute discussion qui se prolonge inutilement et/ou à la période de questions.